

- Zone vulnérable nitrates - Respect des 170 kg d'azote organique

La réglementation zone vulnérable impose **le respect du seuil maximum de 170 unités d'azote organique / ha SAU / an**. Ce ratio, calculé globalement pour l'ensemble de l'exploitation, correspond à :

La quantité totale d'azote organique pouvant être épandue (pâturage compris)

Surface Agricole Utile (SAU)



- la **quantité totale d'azote organique pouvant être épandue** est fonction de :
 - La quantité produite (pâturage compris) par les espèces animales présentes sur votre exploitation suivant leur effectif,
 - Les quantités importées et exportées de matières organiques sur votre exploitation.
- **Arrêtés références** : arrêté du 19 décembre 2011 modifié par ceux du 23 octobre 2013 et du 11 octobre 2016 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables nitrates.

Les tableaux ci-dessous sont un outil pour vous aider à calculer votre situation par rapport à ce seuil.

Espèce animale	Kg d'azote / animal / an	Effectif	Total kg d'azote produit
Bovine			
VL < 6 000 kg et temps passé à l'extérieur < 4 mois	75		
VL 6 000 à 8 000 kg et temps passé à l'extérieur < 4 mois	83		
VL > 8 000 kg et temps passé à l'extérieur < 4 mois	91		
VL < 6 000 kg et temps passé à l'extérieur de 4 à 7 mois	92		
VL 6 000 à 8 000 kg et temps passé à l'extérieur de 4 à 7 mois	101		
VL > 8 000 kg et temps passé à l'extérieur de 4 à 7 mois	111		
VL < 6 000 kg et temps passé à l'extérieur > 7 mois	104		
VL 6 000 à 8 000 kg et temps passé à l'extérieur > 7 mois	115		
VL > 8 000 kg et temps passé à l'extérieur de > 7 mois	126		
Vache nourricière sans son veau	68		
Femelle > 2 ans	54		
Mâle > 2 ans	73		
Femelle 1 – 2 ans / croissance	42.5		
Mâle 1 – 2 ans / croissance	42.5		
Bovin 1 – 2 ans / engraissement / vache de réforme	40.5		
Femelle < 1 an	25		
Mâle 0 – 1 an / croissance	25		
Mâle 0 – 1 an / engraissement	20		
Broutard < 1 an / engraissement	27		
Place veau de boucherie	6.3		
TOTAL A			

Espèce animale	Kg d'azote / animal / an		Effectif	Total kg d'azote produit
Ovine				
Brebis	11			
Brebis laitière	12			
Bélier	11			
Agnelle	6			
Agneau engraisé produit	0,8			
Caprine				
Chèvre	11			
Bouc	11			
Chevrette	5			
Chevreau engraisé produit	0,07			
Equine				
Cheval	44			
Cheval (lourd)	51			
Jument seule	37			
Jument seule (lourd)	44			
Jument suitée	44			
Jument suitée (lourd)	51			
Poulain 6 m – 1 an	18			
Poulain 6 m – 1 an (lourd)	22			
Poulain 1 – 2 ans	37			
Poulain 1 – 2 ans (lourd)	44			
Porcine				
Caillebotis seul	Standard	Biphase		
Truie présente ^{1 5} (animaux présents par an)	17.4	14.3		
Post-sevrage ² (animaux produits par an)	0.44	0.39		
Engraissement ³ (animaux produits par an)	3.17	2.6		
Engraissement ⁴	0.036	0.030		
Litière de paille accumulée ⁶	Standard	Biphase		
Truie présente ^{1 5} (animaux présents par an)	14.4	12.6		
Post-sevrage ² (animaux produits par an)	0.31	0.29		
Engraissement ³ (animaux produits par an)	2.23	1.88		
Engraissement ⁴	0.026	0.022		
Litière de sciure accumulée ⁶	Standard	Biphase		
Post-sevrage ² (animaux produits par an)	0.18	0.17		
Engraissement ³ (animaux produits par an)	1.35	1.11		
Engraissement ⁴	0.015	0.013		
TOTAL B				

1. Les rejets sont calculés par truie présente et par an (pour 1 200 kg d'aliment par truie et par an).

2. Les rejets sont calculés par porcelet produit entre 8 et 30 kg de poids vif pour un indice de consommation de 1,74 kg par kg.

3. Les rejets sont calculés par porc produit entre 30 et 112 kg de poids vif pour un indice de consommation en engraissement de 2,86 kg par kg.

4. Correction à apporter au rejet lorsque le poids d'abattage est supérieur à 112 kg (kg d'azote par kg poids supplémentaire à l'abattage).

5. On considère que les truies sont élevées sur caillebotis pendant la lactation et sur litière accumulée aux autres stades (gestation, quarantaine, attente saillie).

6. Valeurs obtenues pour des litières fonctionnant correctement, c'est-à-dire maintenues sèches par une bonne gestion du bâtiment et des apports de paille ou de sciure. Il s'agit d'un compostage post-élevage.

Espèce animale	Kg d'azote / animal / an	Effectif	Total kg d'azote produit
Cunicole			
Lapines, élevage naisseur-engraisseur (46 lapins produits / an / femelle)	3.46		
Lapines, élevage naisseur (54,7 lapins produits / an / femelle)	1.04		
Lapin produit, élevage engraisseur	0.048		
TOTAL C			

Espèce animale	g d'azote / animal produit	Effectif	Total kg d'azote produit
			= (g d'azote / animal produit) X effectif / 1 000
Volailles			
Caille			
Future reproductrice (œufs et chair)	12		
Label	10		
Pondeuse (œuf)	70		
Pondeuse (reproduction)	47		
Standard	8		
Canard			
Colvert (pour lâchage)	52		
Colvert (pour tir)	110		
Colvert reproducteur	470		
Barbarie (mixte)	94		
Barbarie mâle	132		
Mulard gras	61		
Mulard prêt à gaver (extérieur)	113		
Mulard prêt à gaver (intérieur)	129		
Pékin	60		
Cane			
Barbarie future reproductrice	174		
Barbarie reproductrice	564		
Pékin future reproductrice	207		
Pékin (ponte)	561		
Reproductrice (gras)	533		
Canette			
Barbarie label	61		
Barbarie standard	53		
Mulard à rotir	108		
Pékin	47		
Chapon			
Pintade label	123		
Label	193		
Standard	203		
Mini label	148		

Espèce animale	g d'azote / animal produit	Effectif	Total kg d'azote produit = (g d'azote / animal produit) X effectif / 1 000
Coquelet	12		
Dinde			
A rôtir biologique	91		
A rôtir label	239		
A rôtir standard	103		
Découpe (mixte, bio et label)	266 (193 - 339)		
Future reproductrice	472		
Lourde	285		
Médium	237		
Reproductrice	584		
Faisan			
22 semaines	62		
Futur reproducteur (32 semaines)	299		
Reproducteur	137		
Oie			
A rôtir	455		
Grasse	112		
Prête à gaver	155		
Reproductrice (chair), par cycle de ponte	625		
Reproductrice (grasse)	772		
Perdrix			
15 semaines	29		
Future reproductrice (23 semaines)	36		
Reproductrice	111		
Pigeons			
Par couple	312		
Pintade			
Biologique (bâtiments fixes)	68		
Biologique (cabanes mobiles)	56		
Future reproductrice	51		
Label	68		
Reproductrice	208		
Standard	42		
Poule			
Pondeuse (reproductrice chair)	362		
Pondeuse (reproductrice ponte)	328		
Pondeuse biologique (oeufs)	365		
Pondeuse label (oeufs)	373		
Pondeuse plein air (oeufs)	365		
Pondeuse sol (oeufs)	413		
Pondeuse standard (oeufs) – cage standard	436		
Pondeuse standard (oeufs) – cage, séchoir	467		

Espèce animale	g d'azote / animal produit	Effectif	Total kg d'azote produit = (g d'azote / animal produit) X effectif / 1 000
Poulet			
Biologique (bâtiments fixes)	82		
Biologique (cabanes mobiles)	82		
Label (bâtiments fixes)	66		
Label (cabanes mobiles)	74		
Standard	28		
Standard léger (certifié)	45		
Poularde			
Label	150		
TOTAL D			

Tableau de synthèse		
Total azote produit sur l'exploitation (en kg d'azote)	A + B + C + D	+
Total azote importé (en kg d'azote)	= tonnage importé x valeur azotée du produit ¹	+
Total azote exporté (en kg d'azote)	= tonnage exporté x valeur azotée du produit ¹	=
TOTAL DE L'AZOTE ORGANIQUE POUVANT ÊTRE EPANDUE (en kg d'azote)		/
Surface Agricole Utile (SAU) (Ha)		=
Résultat (kg / an)		

1. Valeur azotée du produit exprimée en unité d'azote (kg N) par tonne de produit

Exemple :

Exploitation ayant les caractéristiques suivants :

- SAU = 55,89 Ha
- 63 vaches laitières, 15 génisses de moins de 1 an et 15 génisses de 1 à 2 ans
- Production d'azote VL : 83 kg d'azote par VL
 - Pâturage VL : moins de 4 mois par an
 - Production laitière : 6 000 à 8 000 kg lait/VL/an
- Production d'azote G : 25 / 42,5 kg d'azote par G
- Importation :
 - 100 m³ de lisier de porcs
 - Valeur azotée : 5,8 kg N / m³
- Pas d'exportation de matières organiques

especes	effectifs	Kg d'azote /animal/an	Total Kg d'azote
VL	63	83	5 229
Génisses 0-1 an	15	25	375
Génisses 1-2 an	15	42,5	637,5
Lisier de porcs	100 m ³	5,8	580
TOTAL			6 822

6 822Kg d'azote organique / 55,89 hectares SAUI

= 122 Kg d'azote organique par hectare et par an.

Le ratio étant inférieur à 170 Kg d'azote organique par hectare et par an, l'exploitation respecte la réglementation Zone Vulnérab
